

PROTECTION DU LITTORAL DE VENDAYS-MONTALIVET FACE A L'EROSION MARINE

Demande d'autorisation environnementale (Articles L.181-1 et suivants du CE)
Evaluation environnementale (Articles L122-1 et suivants du CE)
Evaluation des incidences Natura 2000 (Articles L414-1 et suivants du CE)
ETAPE 3.2 : PRESENTATION NON TECHNIQUE



MEDOC
ATLANTIQUE
Communauté de Communes
De l'estuaire à l'océan !



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

VENDAYS
MONTALIVET

Rapport n°CI-21030_Rev01

Août 2024

INFORMATIONS GENERALES SUR LE DOCUMENT

Contact	CASAGEC INGENIERIE 18 rue Maryse Bastié Z.A. de Maignon 64600 Anglet - FRANCE Tel : + 33 5 59 45 11 03 Web : http://www.casagec.fr
Titre du rapport	PROTECTION DU LITTORAL DE VENDAYS-MONTALIVET FACE A L'EROSION MARINE <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'autorisation environnementale (Articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement) • Evaluation environnementale (Articles L.122-1 et suivants du Code de l'Environnement) • Evaluation des incidences Natura 2000 (Articles L.414-1 et suivants du Code de l'Environnement) <p>Etape 3.2 – Note de présentation non-technique</p>
Maître d'Ouvrage	Communauté de communes Médoc Atlantique
Auteur(s)	Léa KAYSER / Julien BAILLS (CASAGEC) Gaultier POUPART LAFARGE / Charlotte BENNEHARD (EGIS)
Responsable du projet	Vincent MAZEIRAUD (CDC MEDOC ATLANTIQUE)
Rapport n°	CI-21030_Rev01

SUIVI DU DOCUMENT

Rev.	Date	Description	Rédigé par	Approuvé par
00	15/06/2023	Première version	LKR/JBS/GPE	CFR/DRY/CBD
01	30/08/2024	Deuxième version suite à la modification des dates de travaux	LKR/MCO	CFR
02				

PREAMBULE – ORGANISATION DES DOCUMENTS

PROTECTION DU LITTORAL DE
VENDAYS-MONTALIVET FACE A
L'EROSION MARINE

La présente section vise à présenter l'organisation du présent dossier d'autorisation environnementale, et à renseigner la localisation des différents éléments réglementaires nécessaires à son instruction. Le tableau suivant présente ainsi, sur la base des étapes définies dans le guide pour la téléprocédure de dépôt, les pièces jointes associées.

Nom de l'étape	Objet de l'étape	Intitulé des pièces correspondantes
ETAPE 1	Type de demande	Aucune pièce à joindre. Etape renseignée sur la téléprocédure en ligne.
ETAPE 2	Pétitionnaire (R181-13-1° du CE)	Etape renseignée sur la téléprocédure en ligne. Document dématérialisé : - Mandat de dépôt [PROTEC_MONTA_ETAPE_2_MANDAT-DEPOT.pdf]
ETAPE 3	Description du projet (R181-13-3° et 4° du CE)	Les documents dématérialisés pour cette étape sont : - Etape 3.1 : Description du projet [PROTEC_MONTA_ETAPE_3-1_DESCRI_PROJET.pdf] - Etape 3.2 : Présentation non technique [PROTEC_MONTA_ETAPE_3-2_PRES-NT.pdf] - Etape 3.3 : Maîtrise foncière [PROTEC_MONTA_ETAPE_3-3_MAITRISE FONCIERE.pdf]
ETAPE 4	Localisation du projet (R181-13-2° du CE)	Les documents dématérialisés pour cette étape sont : - L'étape 4.1 est renseignée sur la téléprocédure (pointeur) - Fichier de la localisation des parcelles [PROTEC_MONTA_ETAPE_4.2_PARCELLES.csv] - Fichier .csv des références géographiques du projet [PROTEC_MONTA_ETAPE_4.3_REF-GEO.csv] - Dossier .zip du périmètre du projet (fichier .shp) [PROTEC_MONTA_ETAPE_4.4_GEOLOC_PERIM.zip]
ETAPE 5	Activités	Aucune pièce à joindre. Etape renseignée sur la téléprocédure en ligne (rubriques des nomenclatures IOTA et évaluation environnementale)
ETAPE 6	Etude d'impact (R181-13-6° et 8° du CE)	Les documents dématérialisés pour cette étape sont : - Etape 6.1 : Etude d'impact sans ses annexes [PROTEC_MONTA_ETAPE_6.1_ETUDE IMPACT.pdf] - Etape 6.2 : Annexes de l'étude d'impact [PROTEC_MONTA_ETAPE_6.2_ANNEXES.pdf] - Etape 6.3 : Résumé non technique de l'étude d'impact [PROTEC_MONTA_ETAPE_6.3_RNT.pdf]
ETAPE 7	Autres pièces / études	Les documents dématérialisés pour cette étape sont : - Etape 7 : Déclaration d'intérêt général [PROTEC_MONTA_ETAPE_7_DIG.pdf]
ETAPE 8	Plans (R181-13-2° et 7° du CE)	Les documents dématérialisés pour cette étape sont : - Le plan obligatoire à l'échelle 1/50 000 (conformément au R181-13-2° du CE) [PROTEC_MONTA_ETAPE_8.1_PLAN.pdf] - Le fichier de plans relatifs à l'autorisation environnementale [PROTEC_MONTA_ETAPE_8.2_PLANCHES.pdf] - Le fichier de plans relatifs à la Déclaration d'Intérêt Général [PROTEC_MONTA_ETAPE_8.3_PLANCHES_DIG.pdf]

Le présent document correspond à l'étape 3.2 de la procédure de dépôt.

TABLE DES MATIERES

1. Contexte et objet du projet	8
2. Récapitulatif des travaux envisagés pour 2024-2035	10
2.1. Synthèse des travaux envisagés	10
2.2. Planning prévisionnel	13
2.3. Coût global.....	13
3. Définition de la procédure réglementaire	14
4. Principaux enjeux du projet	15
5. Principales incidences identifiées et mesures d'évitement et de réduction	17
5.1. Méthode d'évaluation des incidences.....	17
5.2. Synthèse des incidences observées et mesures d'évitement et de réduction.....	17

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie du recul cumulé du pied de dune et de l'impact érosif cumulé causés par les tempêtes et grandes marées de la saison hivernale 2019-2020 sur le littoral aquitain (source : OCA)	8
Figure 2: Erosion marquée au droit du littoral de Vendays-Montalivet en mars 2020 (CDC Médoc Atlantique, 15 mars 2020)	8
Figure 3 : Localisation des ouvrages rencontrés sur le littoral de Vendays-Montalivet (source : CASAGEC INGENIERIE).....	8
Figure 4: Schématisation des opérations sur les parements latéraux de la colonne (EGIS/CASAGEC, 2023).	10
Figure 5: Schématisation des travaux sur les épis (EGIS/CASAGEC, 2023).	11
Figure 6: Localisation des secteurs d'extractions et rechargement, et photographies des dernières opérations réalisées (CDC MA).....	12
Figure 7: Logigramme des différentes procédures règlementaires afférentes au projet de protection du littoral de Vendays-Montalivet face à l'érosion marine (CASAGEC, IDVILLE, CDC MA, 2023).	14

ETAPE 3.2 : NOTE DE PRESENTATION NON-TECHNIQUE

PROTECTION DU LITTORAL DE
VENDAYS-MONTALIVET FACE A
L'EROSION MARINE

1. CONTEXTE ET OBJET DU PROJET

La commune de Vendays-Montalivet est localisée entre les communes de Vensac au Nord et de Naujac-sur-Mer au Sud. Comme ses communes voisines et l'ensemble du littoral sableux aquitain, le front de mer de Vendays-Montalivet est confronté, depuis de nombreuses années, à d'importants phénomènes d'érosion marine et de recul du trait de côte.

A titre d'exemple, les tempêtes de l'hiver 2019 – 2020 ont causé des reculs généralisés et d'importantes entailles dunaires au niveau du front de mer de Vendays-Montalivet (figure ci-contre).

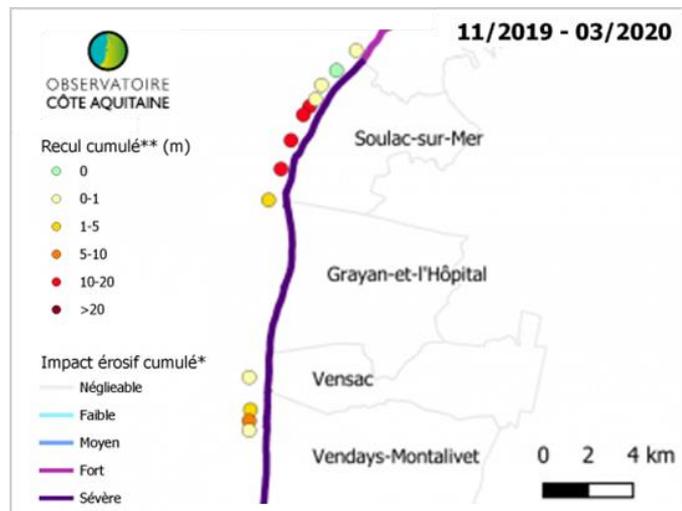


Figure 1 : Cartographie du recul cumulé du pied de dune et de l'impact érosif cumulé causés par les tempêtes et grandes marées de la saison hivernale 2019-2020 sur le littoral aquitain (source : OCA)



Figure 2: Erosion marquée au droit du littoral de Vendays-Montalivet en mars 2020 (CDC Médoc Atlantique, 15 mars 2020)

Afin de pallier cette problématique, la commune s'est dotée, dès la fin des années 90, de plusieurs ouvrages de protection en enrochements (Figure 3), dont la configuration actuelle est la suivante :

- Deux épis (épi Nord et épi Sud),
- Un ouvrage de protection de « la Colonne », zone légèrement avancée vers la mer par rapport au reste du front urbanisé, et sur laquelle sont localisés des emplacements de stationnement.



Figure 3 : Localisation des ouvrages rencontrés sur le littoral de Vendays-Montalivet (source : CASAGEC INGENIERIE)

Par ailleurs, et toujours dans l'objectif de lutter contre l'érosion marine qui marque ce littoral, la Communauté de Communes Médoc Atlantique (CDC MA) a missionné ARTELIA entre 2018 et 2020 afin d'établir une stratégie de gestion du trait de côte s'étendant de Grayan-et-l'Hôpital à Naujac-sur-Mer ; périmètre incluant la commune de Vendays-Montalivet. Le plan d'actions 2021-2025 de la stratégie locale de gestion de la bande côtière entre Grayan-et-l'Hôpital et Naujac-sur-Mer a été validé lors du Comité Régional de Suivi des Stratégies le 17 novembre 2020. Parmi les actions retenues au niveau de Vendays-Montalivet, il est prévu une stratégie d'actions en deux temps :

- Un temps 1 (horizon 20 ans) visant à ralentir le recul du trait de côte en améliorant le dispositif de défense actuel tout en préparant l'avenir. Il est notamment prévu d'effectuer :
 - Un programme de lutte active dure comprenant **notamment le confortement des parements latéraux de la Colonne, la suppression de l'épi Nord, la reconstruction et l'allongement de l'épi Sud**. Ce programme vise à :
 - Sécuriser le secteur de la colonne qui subit les assauts continus des tempêtes hivernales,
 - Essayer de maximiser le captage du sable du transit littoral au droit du front de mer tout en assurant de ne pas déstabiliser le littoral plus au Sud,
 - Un programme de lutte active souple, consistant en la mise en place de **rechargements annuels** printaniers (40 000 m³/ an) et prévoyant des rechargements d'urgence en hiver (15 000 m³/ an). Ce programme est **dans la continuité** des opérations de rechargement réalisées depuis plusieurs années,
 - Des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens via une recomposition spatiale des enjeux de toute première ligne.
- Un temps 2 (plus long terme) qui devra permettre la mise en œuvre de travaux plus conséquents en fonction de la dynamique évolutive du trait de côte : protection en enrochements ou repli stratégique.

Dans le cadre du temps 1, la CDC MA envisage d'effectuer courant automne-hiver 2025-2026 (voire selon les contraintes budgétaires, automne hiver 2026-2027), les travaux liés à la protection des parements latéraux du secteur dit de « la Colonne », la suppression de l'épi Nord et la reprise de l'épi Sud. En parallèle, les opérations de rechargement en sable sont poursuivies, avec des opérations d'entretien chaque printemps (dès printemps 2025), et des travaux d'urgence, effectués selon les besoins en hiver.

Ces opérations s'inscrivent ainsi dans les objectifs territoriaux définis dans le cadre de la stratégie de gestion du phénomène d'érosion entre la pointe de la Négade et Naujac-sur-mer, à savoir de :

- Garantir la sécurité des personnes dont les biens sont exposés ;
- Conserver la « Colonne » (lieu de vie de Vendays-Montalivet, fonctionnalité- parkings et réseaux d'écoulement...);
- Maintenir une activité balnéaire sur la station via un accueil du public et un accès aux plages ;
- Maintenir l'activité économique de la commune.

Le présent rapport s'inscrit dans le temps 1 du programme d'actions, et constitue donc le dossier de demande d'autorisation environnementale pour la réalisation des travaux de reprise des ouvrages de protection du front de mer, et de rechargements en sable sur une durée de 10 ans.

2. RECAPITULATIF DES TRAVAUX ENVISAGES POUR 2024-2035

2.1. SYNTHÈSE DES TRAVAUX ENVISAGES

3 typologies de travaux seront donc mises en œuvre dans le cadre du présent projet :

- Protection des parements latéraux de la colonne par la mise en œuvre d'un rideau mixte de type pieux-palplanches (combiwall), afin de la protéger des assauts des tempêtes hivernales.
- Déconstruction de l'épi Nord et allongement de 60 m de l'épi Sud. Ceci a pour objectif d'optimiser le captage des sables du transit sédimentaire, et ainsi de favoriser l'ensablement au droit de la plage du front de mer.
- Rechargements annuels en sable. Rechargements printaniers à hauteur de 40 000 m³ maximum afin de conforter les plages suite aux tempêtes hivernales et en prévision de la saison touristique. Rechargements hivernaux de part et d'autre de la colonne à hauteur de 15 000 m³ maximum par an, afin de combler les encoches d'érosion pouvant s'y développer suite aux tempêtes.

Les figures suivantes permettent de schématiser et d'illustrer ces différents travaux.

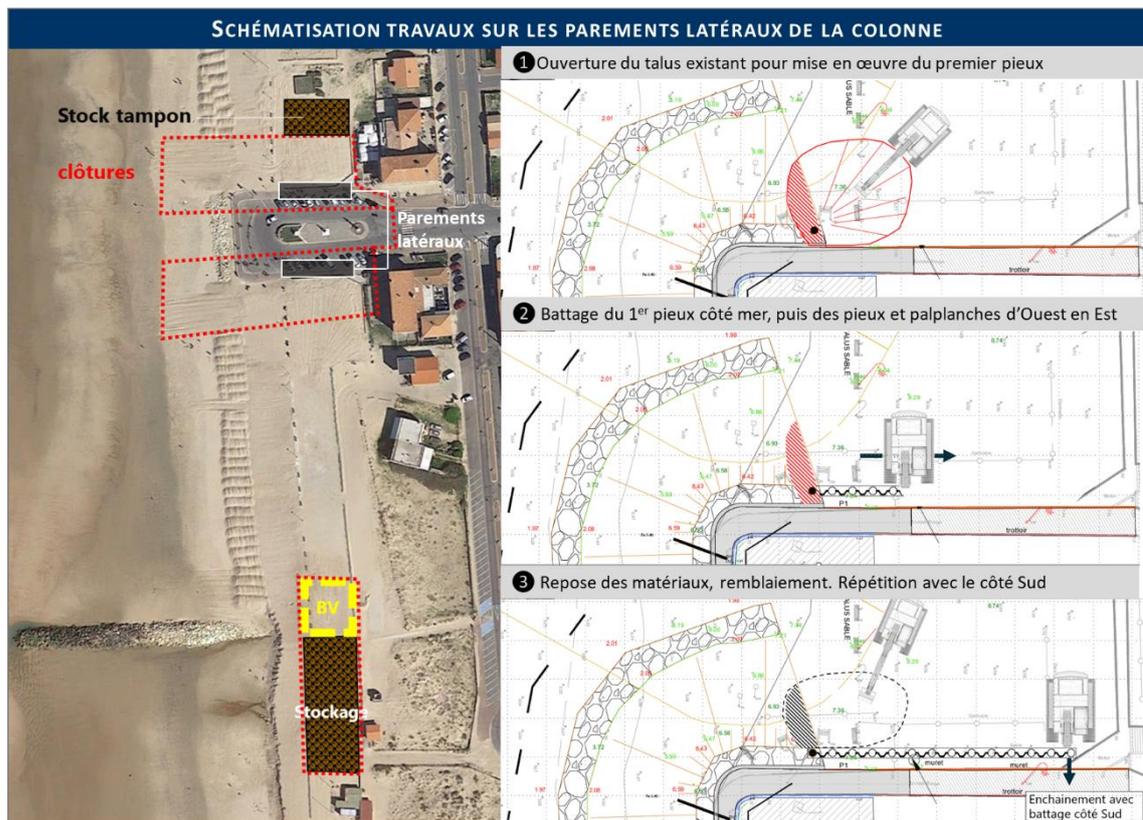


Figure 4: Schématisation des opérations sur les parements latéraux de la colonne (EGIS/CASAGEC, 2023).

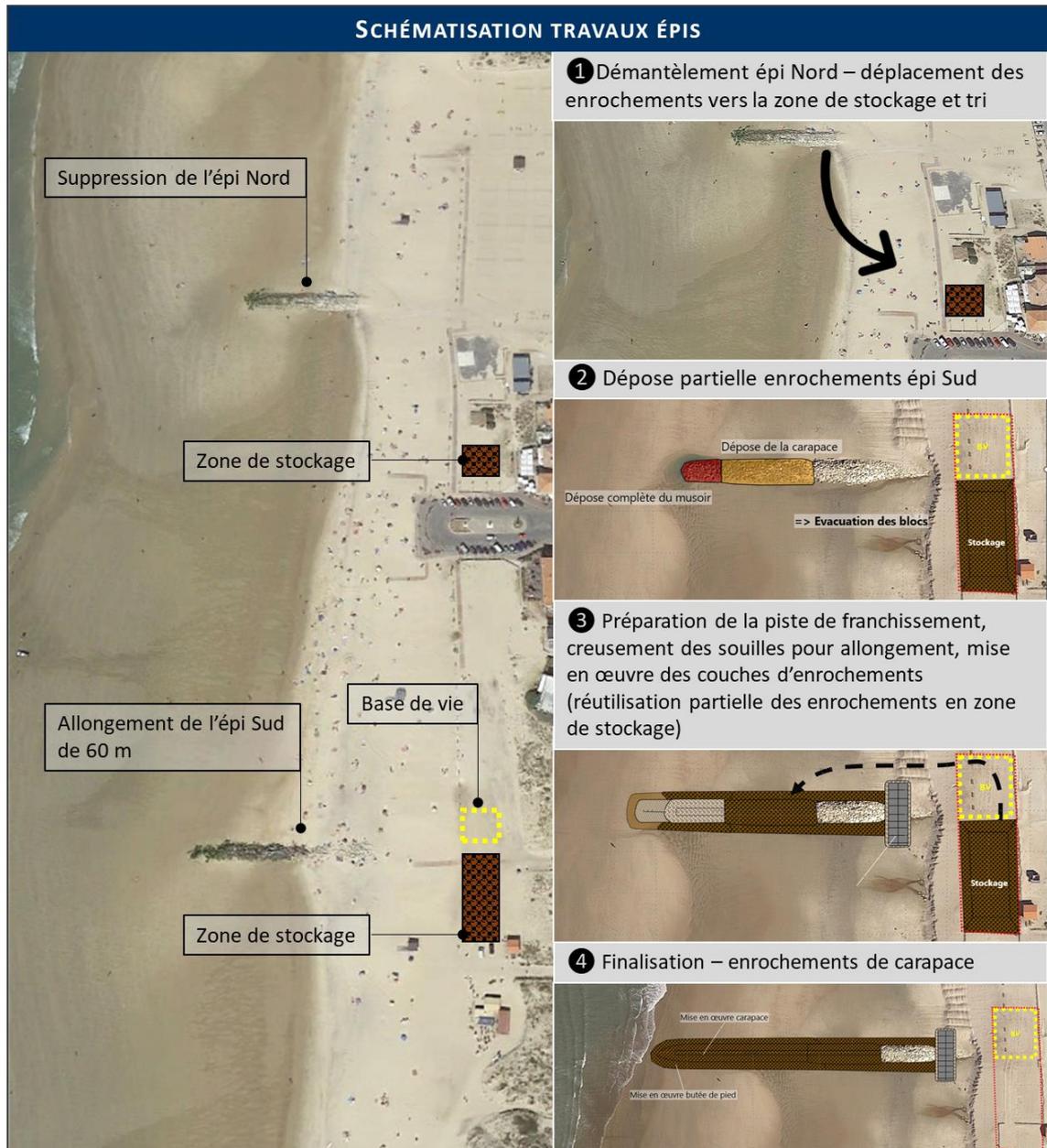


Figure 5: Schématisation des travaux sur les épis (EGIS/CASAGEC, 2023).

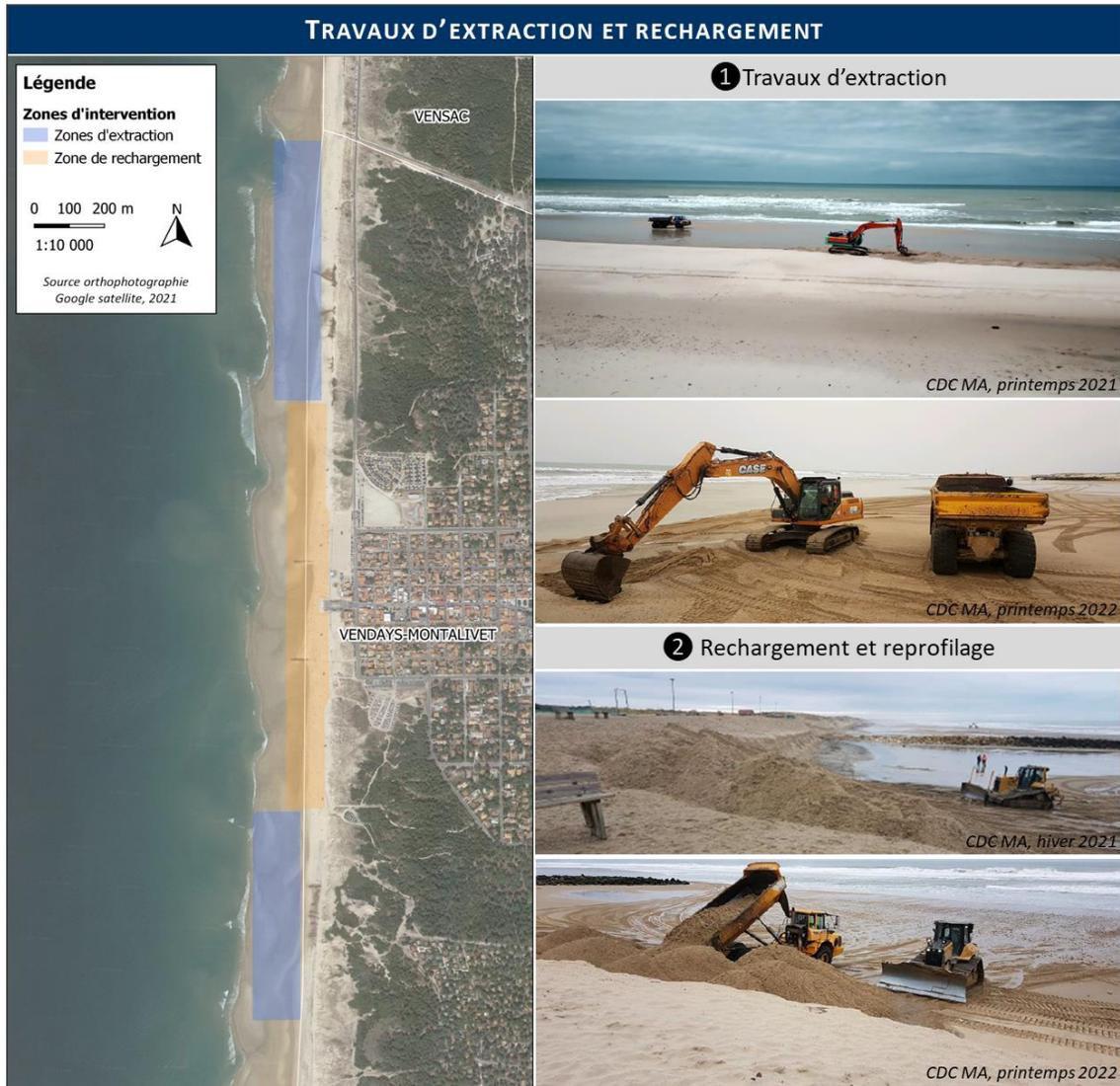


Figure 6: Localisation des secteurs d'extractions et rechargement, et photographies des dernières opérations réalisées (CDC MA).

3. DEFINITION DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE

Le logigramme suivant récapitule les différentes procédures auxquelles le projet est soumis. Le présent dossier correspond ainsi à l'encadré vert relatif à l'autorisation environnementale.

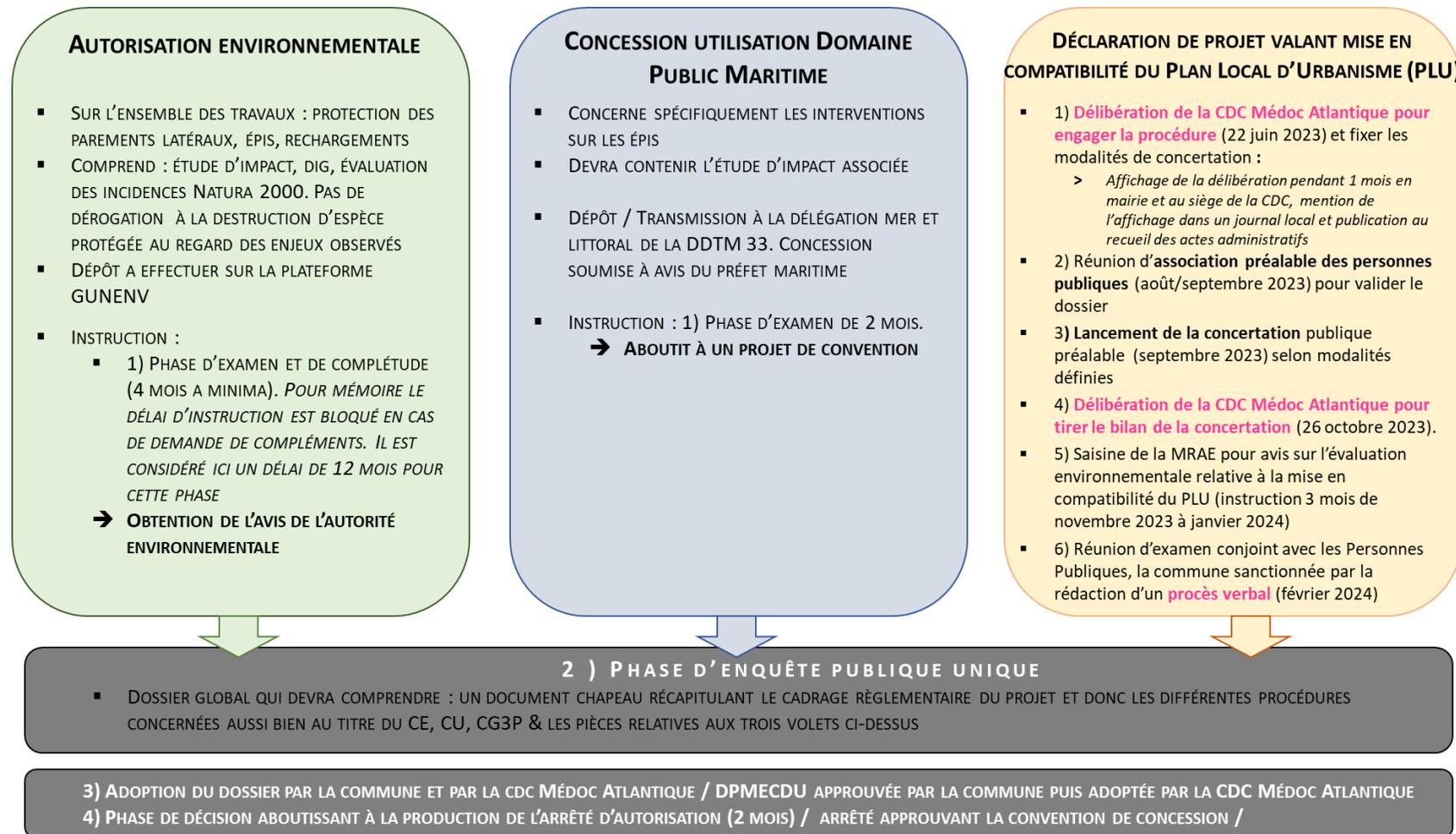


Figure 7: Logigramme des différentes procédures règlementaires afférentes au projet de protection du littoral de Vendays-Montalivet face à l'érosion marine (CASAGEC, IDVILLE, CDC MA, 2023).

4. PRINCIPAUX ENJEUX DU PROJET

Un état initial du secteur d'étude a été réalisé. Il est basé sur une revue bibliographique la plus exhaustive possible qui précise le contexte dans lequel s'inscrit le projet. Cette revue bibliographique est complétée par des études de terrain spécifiques menées sur la zone accueillant le projet.

L'analyse de l'état initial a pour objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet.

Un enjeu est une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé » (MEDDE). À partir de la description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, les principaux enjeux environnementaux sont identifiés et hiérarchisés, selon l'échelle suivante.

Tableau 3: Echelle de définition des enjeux.

Enjeu	Signification
Fort	L'enjeu est fort lorsque le paramètre considéré est très sensible. Le risque d'altération du paramètre est fort et potentiellement permanent
Moyen	L'enjeu est moyen lorsque le paramètre considéré est sensible. Le risque d'altération du paramètre est présent.
Faible	L'enjeu est faible lorsque le paramètre considéré est peu sensible. Les altérations potentielles du paramètre sont considérées comme faibles.
Nul, Négligeable ou non déterminé	L'enjeu est nul, négligeable, ou non déterminé (cas des paramètres invariables ou qui contextualisent le secteur) pour le paramètre considéré. Pas de sensibilité.

Le tableau suivant présente ainsi les enjeux associés aux différentes thématiques traitées dans l'état initial. Les enjeux les plus forts sont associés à l'évolution du trait de côte et aux risques associés, à la qualité des milieux, aux habitats et la faune et la flore qu'ils abritent.

Tableau 4: Enjeux identifiés dans le cadre du projet

Paramètre	Description	Niveau d'enjeu
Milieu physique		
Situation géographique, climat	Climat océanique typique des milieux littoraux en bordure de l'Atlantique. → Ce paramètre contextualise le projet mais ne présente pas de sensibilité particulière.	Non déterminé
Contexte géologique	Formations géologiques récentes. → Ce paramètre contextualise le projet mais ne présente pas de sensibilité particulière.	Non déterminé
Conditions océano-climatiques	Marée semi-diurne. Houle en provenance de l'ouest à l'ouest-nord-ouest, Hs comprise entre 1 et 4 m. → Les courants de marée et le déferlement des vagues, moteurs des flux sédimentaires observés, présentent peu de sensibilité	Faible
Evolution du trait de côte	Taux de recul moyen de 1,4 m/an. → Les évolutions récentes indiquent des reculs importants de part et d'autre du centre urbain et donc une forte sensibilité du paramètre	Fort
Transport hydrosédimentaire	Flux très variables sur le littoral de Vendays-Montalivet, dépendant de la dérive littorale. → Ce paramètre présente donc une certaine sensibilité	Moyen
Nature des sédiments	Sables moyens sur les zones d'extraction et de rechargement. → Ce paramètre présente peu de sensibilité sur le secteur	Faible

Paramètre	Description	Niveau d'enjeu
Qualité des milieux		
Qualité des eaux	Qualité des eaux de baignade excellente. Masse d'eau en bon état global. →Ce paramètre présente toutefois une sensibilité forte aux évolutions locales	Fort
Qualité des sédiments	Sédiments exempts de contamination. →Ce paramètre présente toutefois une sensibilité forte aux évolutions locales	Fort
Milieu vivant		
Habitats et flore	Habitats d'intérêt communautaire, flore protégée présents dans l'aire d'étude rapprochée. →Ce paramètre présente toutefois une sensibilité forte aux perturbations	Fort
Faune	Espèces d'avifaune d'intérêt communautaire présentes, dont le Gravelot à collier interrompu. Enjeu estimé modéré pour les chiroptères. Peu ou pas d'enjeu pour les autres groupes faunistiques. →Ce paramètre présente toutefois une sensibilité forte aux perturbations	Fort
Patrimoine naturel et paysages		
Patrimoine naturel	ZNIEFF « Dunes littorales entre le Verdon et Cap Ferret » caractérisée par une succession d'habitat littoraux, qui constitue un ensemble écodynamique semi-naturel remarquable de la façade Atlantique Site N2000 « FR7200678 – Dunes du littoral Girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret » (ZSC) caractérisé par des habitats et des espèces d'intérêt communautaire →Ce paramètre présente toutefois une certaine sensibilité aux perturbations	Moyen
Protection par maîtrise foncière	Sites du Conservatoire « Dunes de Vensac », caractérisé par la départementale construite sur une ancienne piste allemande, l'enchaînement dune grise et forêt →Ce paramètre présente toutefois une certaine sensibilité aux perturbations	Moyen
Paysages	Ensemble paysager du littoral atlantique. →Ce paramètre, assez généraliste, présente une sensibilité faible aux perturbations	Faible
Milieu humain		
Population et tourisme	Nombre d'habitants en diminution. Station balnéaire qui double sa population en période estivale. →Ce paramètre présente une certaine sensibilité aux perturbations	Moyen
Usages du milieu	Station balnéaire. →Ce paramètre présente une certaine sensibilité aux perturbations	Moyen
Risques naturels et technologiques	Risque inondation, recul du trait de côte et avancée dunaire, incendie de forêt. →Ce paramètre présente une sensibilité forte aux perturbations	Fort
Ambiance sonore	Commune calme, peu d'infrastructures bruyantes. →Ce paramètre présente toutefois une certaine sensibilité aux perturbations	Moyen
Qualité de l'air	Qualité de l'air moyenne à bonne. →Ce paramètre présente toutefois une certaine sensibilité aux perturbations	Moyen

5. PRINCIPALES INCIDENCES IDENTIFIEES ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

5.1. METHODE D'EVALUATION DES INCIDENCES

L'analyse des incidences se base sur les données d'état initial (considéré comme le scénario de référence), et les caractéristiques des travaux. L'analyse des effets est ainsi évaluée suivant :

- L'appréhension de leur importance, leur intensité (nul, négligeable, faible, modéré...),
- Leur durée (temporaire ou permanent), et leur temporalité (est il directement imputable aux travaux, ou l'effet va-t-il être différé (effet indirect)?),
- Leur localisation.

Au regard du programme de travaux, il a été choisi de scinder l'évaluation des incidences selon le déroulement du projet :

- **Analyse des incidences en phase travaux** : cette phase correspond à la réalisation des travaux de protection de la colonne, des travaux de démantèlement de l'épi Nord et de réhabilitation de l'épi Sud, et des travaux annuels de rechargement. Dans cette phase, les incidences évaluées sont spécifiquement liées à l'intervention des engins sur site, les circulations, la présence des zones de stockage et bases de vie,
- **Analyse des incidences en phase exploitation** : les travaux de protection des parements latéraux de la colonne sont terminés, l'épi Nord est démantelé, et l'épi Sud allongé. Les rechargements annuels et d'urgence ont été effectués. Plus aucun engin ne circule sur les aires d'étude, les aires de stockage et bases de vie ont été démantelées. Sont donc étudiés ici les effets des ouvrages et des rechargements programmés sur le milieu environnant.

Les tableaux suivants synthétisent l'analyse des incidences du projet dans sa phase travaux puis exploitation, sur chacune des thématiques présentées dans l'état initial, considéré comme le scénario de référence.

Lorsque jugé nécessaire, les incidences par thématique sont détaillées selon les trois composantes du projet : protection des parements latéraux de la colonne, démantèlement de l'épi Nord et réhabilitation de l'épi Sud, et extractions / rechargements annuels.

5.2. SYNTHESE DES INCIDENCES OBSERVEES ET MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

Au regard de la méthodologie présentée précédemment, les principales incidences en phase travaux sont les suivantes :

- Des incidences jugées mineures sur la géologie, provoquée par les travaux de protection des parements latéraux de la colonne. Cette incidence est associée à la profondeur d'implantation des palplanches, qui traverse ainsi plusieurs couches géologiques. Cet effet est néanmoins très localisé au regard de l'emprise des opérations,
- Des incidences jugées mineures sur les états de mer à la côte au regard des extractions de sable réalisées,
- Des incidences résiduelles jugées mineures sur la qualité des milieux, du fait de la potentialité de pollutions accidentelles. Une mesure de réduction sera mise en place, consistant notamment en la définition d'un Plan Particulier de Sécurité et de Prévention de la Santé (PPSPS), et d'un plan de prévention des pollutions,

- Des incidences résiduelles jugées mineures sur les habitats, l'avifaune et la flore, du fait des travaux de rechargement à proximité des cordons dunaires. Le passage d'un écologue (mesure d'évitement) préalablement aux travaux permettra de localiser et baliser tout éventuel enjeu présent. De cette façon, les engins de travaux pourront les éviter,
- Des incidences résiduelles jugées mineures sur le quotidien de la population, les nuisances sonores et la qualité de l'air. Afin de limiter les effets des travaux (mesure de réduction), ceux-ci sont programmés en dehors de la période estivale, et seront effectués en semaine et en journée.

Par ailleurs, en phase exploitation, lorsque l'ensemble des travaux auront été effectués et finalisés, les incidences suivantes ont été identifiées :

- Des incidences qui restent mineures sur la géologie, du fait de la mise en place des palplanches (effet permanent) sur le secteur de la colonne,
- Des incidences jugées mineures sur la courantologie, du fait de l'allongement de l'épi Sud. Autour de la pleine mer, un courant vers le large pourra être observé le long de l'ouvrage, avec néanmoins des vitesses comprises dans les gammes naturelles de ce qui s'observe sur une côte à barre-baines,
- Des incidences mineures sur les habitats, du fait de l'allongement de l'épi Sud. En effet, si celui-ci permettra une accumulation de sable à son Nord, des pertes de sable pourront être constatées au Sud. De ce fait, une légère accentuation du recul du trait de côte pourra être constatée au Sud de l'épi Sud, touchant l'habitat de cordon dunaire fixé présent. Néanmoins, il est à noter que les rechargements en sable effectués en parallèle pourront contrebalancer cette incidence. Afin de s'en assurer, un suivi du secteur sera mis en place,
- Et enfin, des incidences positives, associées à l'accumulation de sable au droit du front de mer. Les travaux permettront en effet, de manière générale, de protéger la colonne face aux assauts récurrents des tempêtes hivernales, et de maintenir, voire de conforter en sable la plage au-devant du front de mer. In fine, le projet permettra de limiter l'érosion des plages et le recul du trait de côte associé. Ces travaux permettent ainsi de sécuriser les usagers et les biens localisés sur ce secteur, et garantir le maintien des activités économiques et touristiques de la commune.